

Matières dangereuses : Toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement



TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

AU QUÉBEC, TOUTES PERSONNES QUI MANIPULENT, TRANSPORTENT OU EXPÉDIENT DES MATIÈRES DANGEREUSES ONT L'OBLIGATION DE CONNAÎTRE ET RESPECTER LES NORMES RELATIVES À LEURS ACTIVITÉS DE TRANSPORT. ELLES DOIVENT AUSSI, LE CAS ÉCHÉANT, SUIVRE UNE FORMATION.

Le « TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES » doit être fait de manières sécuritaires afin de ne représenter aucun risque pour le public, l'environnement et les biens. Toutes les personnes transportant des matières dangereuses peuvent être impliquées dans un incident mettant en cause leur véhicule et son chargement. Il est indispensable que ces intervenants (expéditeurs, manutentionnaires, transporteurs, conducteurs, services d'urgences) rencontrent les exigences que stipulent les règlements sur le transport de marchandises dangereuses.

CETTE FORMATION EST ADAPTÉ SELON :

- Les exigences de Transport Canada en vertu du règlement* sur le transport de marchandises dangereuses.
** Consulter la partie 6 - formation du RTMD*
- Les critères spécifiques aux moyens de transports utilisés et aux règlements les concernant (terrestre, maritime ou aérien).
- La mise à jour des connaissances conformément aux exigences de l'autorité compétente (au minimum tous les 3 ans/exigeant d'être toujours en possession d'un certificat à jour).
- Les horaires adaptés à vos besoins et aux divers types de travailleurs manutentionnant et transportant des matières dangereuses.





AVANTAGES

- Les participants apprendront la classification des matières dangereuses et les numéros d'identification d'un produit attribué conformément aux normes établies par l'Organisation des Nations Unies et les dispositions particulières les concernant
- Les participants apprendront à faire la distinction entre les matières dangereuses qui sont inscrites ou non sur la liste des produits du RTMD et assujetties au Règlement sur le transport des matières dangereuses.
- Après avoir suivi cette formation les participants sauront reconnaître les exigences qu'implique la réglementation envers les manutentionnaires, les expéditeurs et les transporteurs de marchandises dangereuses.
- Les participants seront en mesure d'assurer la sécurité envers tous les intervenants dans l'environnement de travail d'une entreprise et du public en général.
- Et finalement, suivant les directives du centre accrédité, la direction évaluera les participants et émettra les certificats selon les exigences réglementaires de Transport Canada.



OBJECTIFS

- Apprendre à reconnaître les différentes règles concernant la manutention, l'expédition et le transport des matières dangereuse.
- Assurer le transport conforme des marchandises dangereuses selon la diversité des milieux travail en assurant de respecter la sécurité du public.
- Comprendre la « classification » des matières dangereuses et les exemptions.
- Savoir identifier, différencier et sélectionner les indications de dangers du TMD en respect des divers types de contenants et d'emballages.
- Mettre en pratique les notions de sécurité et de sureté avant le départ et pendant le transport.
- Comprendre les implications d'un TMD transfrontalier ou outre-mer.





PLAN DE COURS

NOTIONS DE BASE

Selon divers types de transport, maritimes, aériens ou terrestres.

- Les exigences des lois, des règlements et normes applicables au TMD.
- Les responsabilités des divers intervenants en ce qui concerne le TMD.
 - Fabricants, employeurs, manutentionnaires, expéditeurs et transporteurs.
- La classification des matières dangereuses.
 - Les 9 différentes classes associées à leurs symboles et risques.
- Comprendre les annexes 1, 2 et 3.
- Les exemptions et cas spéciaux.
- Les documents d'expédition.
 - Les responsabilités des divers intervenants
- L'étiquetage ; les indications de danger sur
 - De petits contenants
 - De grands contenants

LE TRANSPORT

- La vérification des emballages et des documents d'expédition avant le transport.
- La sélection des plaques (indicateurs de dangers) requise avant le chargement.
- L'arrimage sécuritaire des charges.
- Les exigences spécifiques concernant les documents et les plaques pendant le transport.
- Sommaire des exigences TMD internationales.

LES RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

- Les plans d'intervention d'urgence.
 - Pourquoi ? Quand ?
- Les normes en ce qui concernent les tunnels et passages à niveau.
- Les mesures d'urgences en cas de fuites.
 - Déclarations et rapports.